

Règlements sportifs

Formation Chronométrateur

Les officiels

	Chronométrateur	Juge	Starter	Juge-Arbitre
	Etre licencié à la FFN			
	Faire une demande écrite à la Ligue ou à son Comité Départemental via son club			
	<ul style="list-style-type: none"> - 14 ans minimum - 1 formation théorique suivie d'un petit questionnaire de vérification des connaissances (non éliminatoire) - 1 épreuve pratique de chronométrage sur 40 épreuves - 1 validation pratique de la fonction de juge à l'arrivée sur 1 réunion 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 ans minimum - titulaire du titre de Chronométrateur et ayant réalisé trois réunions avec ce titre - 1 formation théorique aux règlements techniques du Juge - 1 examen écrit - 6 validations pratiques sur 1 réunion chacune : <ul style="list-style-type: none"> • 2 x juge de virages côté départs • 2 x juge de virages côté virages • 2 x juge de nage 	<ul style="list-style-type: none"> - 16 ans minimum - titulaire du titre de Juge - 1 formation pratique sur le rôle du Starter et l'utilisation du matériel de départ - 2 validations pratiques sur 1 réunion chacune à la fonction de Starter 	<ul style="list-style-type: none"> - 18 ans minimum - 2 saisons au moins en tant que Juge (8 réunions minimum pour chacune des 2 dernières saisons) - 1 formation théorique aux règlements techniques et procédures - 1 épreuve écrite - 5 validations pratiques sur 1 réunion chacune : <ul style="list-style-type: none"> • 4 x juge-arbitre • 1 x superviseur salle de contrôle
Juge-Arbitre				oui
Superviseur				oui
Starter			oui	oui
Juge de nages		oui	oui	oui
Juge de virages en chef		oui	oui	oui
Juge de virages		oui	oui	oui
Juge à l'arrivée	oui	oui	oui	oui
Chronométrateur	oui	oui	oui	oui

Un officiel titulaire du titre de Chronométrateur peut exercer la fonction de chronométrateur ou de juge à l'arrivée.

Chronométreur en chef

Il vérifie que tous les chronométreurs sont en place sur leurs chaises dans chaque couloir.

Il récupère les cartes des chronométreurs indiquant les temps enregistrés et, au besoin, vérifie les temps sur les chronomètres.

Chronométreur

Il y a trois chronométreurs par couloir, plus deux doubleurs. Les doubleurs doivent déclencher leur chronomètre à chaque départ de course.

C'est le juge-arbitre qui affecte les chronométreurs à leur couloir.

Les chronomètres au 1/10^{ème} de seconde sont interdits.

Il ne peut y avoir plus de deux chronométreurs d'un même club par couloir.

Comme tous les officiels de la compétition, le chronométreur n'a pas le droit d'encourager de la voix ou du geste un compétiteur.

Rôle du chronométreur :

Le chronométreur est chargé d'enregistrer les temps des nageurs et de les noter sur les fiches de course, et ce **quelle que soit l'issue de la course, même en cas de disqualification du nageur de son couloir.**

Il doit déclencher son chronomètre au signal du départ, et l'arrêter lorsque le nageur touche le mur d'arrivée. Il n'a pas le droit d'encourager les nageurs de la voix ou du geste comme tous les officiels du jury.

Il doit en outre enregistrer et noter les temps intermédiaires correspondant à des distances de courses, soit :

- le premier 50 mètres de toute course de 100, 200, 400, 800 et 1500 mètres (sauf 100 mètres 4 nages)
- le premier 100 mètres de toute course de 200, 400, 800 et 1500 mètres (sauf 200 mètres 4 nages)
- le premier 200 mètres, 400 mètres et 800 mètres de toute course ayant une distance supérieure (sauf 400 mètres 4 nages)
- le temps de passage de chaque relayeur (y compris, pour le premier relayeur, le premier 50 mètres et le premier 100 mètres le cas échéant)

La fiche doit comporter le temps de **chaque chronométreur** affecté au couloir. Le temps officiel sera entouré.

Chronométrage semi-automatique : en cas d'utilisation du chronométrage semi-automatique, le chronométreur devra actionner le bouton poussoir simultanément avec son chronomètre manuel à chaque arrivée de course, ainsi qu'à chaque prise de temps intermédiaire.

Remarques importantes : les boutons poussoirs sont fragiles et doivent être posés par terre avec soin. Les câbles flexibles ne sont pas extensibles : une trop grande traction peut rompre les connections et mettre hors d'usage le bouton poussoir.

Temps officiel :

Dans le cas de la présence de trois chronométreurs dans le couloir, le temps officiel sera :

- celui des trois chronométreurs s'ils sont identiques au centième près
- celui de deux d'entre eux s'ils trouvent un temps identique au centième près
- le **temps intermédiaire** si les trois temps sont différents.

Dans le cas de la présence de deux chronométreurs dans le couloir, le temps officiel sera le temps moyen (calculé) **arrondi au centième inférieur.**

Le temps trouvé par un candidat officiel C lors de son examen sera pris en compte pour la détermination du temps officiel.

Essai des chronomètres :

Pour chaque compétition, afin de former le jury, les officiels sont convoqués dans un local réservé à cet effet pour un essai des chronomètres. Sont également convoqués les **candidats** à une validation pratique (chronométrage, juge à l'arrivée,...).

Les officiels, au signal du starter, déclenchent les chronomètres, et les laissent tourner pendant 10 minutes au moins. Au nouveau signal du starter, ils arrêtent leurs chronomètres sur le temps intermédiaire et doivent donner le temps trouvé au juge-arbitre.

Cet essai permet de vérifier le bon fonctionnement de tous les chronomètres présents.

Le départ

Au départ, le juge-arbitre donne une série de coups de sifflet brefs : ordre pour les chronométreurs de remettre leur chronomètre à zéro, et aux nageurs de se déshabiller et de se présenter près de leurs plots.

Il donne un coup de sifflet long : ordre pour les nageurs de monter sur les plots. (En dos, les nageurs doivent rentrer à l'eau ; ce coup de sifflet est suivi d'un deuxième coup de sifflet long ordonnant aux nageurs de se placer sans délai en position de départ, les mains accrochées à l'étrier de départ.)

Le starter dit seulement « A vos marques » (« Take your marks » dans les épreuves internationales), après en avoir reçu l'ordre par le Juge-Arbitre. Puis, il attend l'immobilité de tous les concurrents et déclenche le signal du départ (voix, sifflet, pistolet ou signal sonore). Le chronométreur doit déclencher son chronomètre à ce signal sonore (ou au flash du signal lumineux, particulièrement dans les épreuves de 50 mètres en grand bassin).

Les maillots

Lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter des maillots de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui

- pour les hommes ne doit pas dépasser au-dessus du nombril et au-dessous des genoux,
- pour les femmes, ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser au-delà des épaules et au-dessous des genoux.

Le maillot de bain doit être réalisé dans une matière « textile » exclusivement. Les « fermetures éclair » et autres dispositifs de fermeture ne sont pas autorisés.

Un officiel constatant qu'un nageur porte un slip de bain sous son maillot doit le signaler au juge-arbitre qui vérifiera et, le cas échéant, disqualifiera le nageur.

Validation pratique du chronométrage :

Le candidat doit remplir la partie identité de la fiche d'examen qui lui a été remise. Cette fiche, dûment complétée et signée devra être remise au formateur qui suit le candidat en fin de validation pratique.

Cette fiche devra également être signée par les chronométreurs du couloir auquel le candidat aura été affecté.

Au verso, pour chaque ligne, le candidat devra indiquer le titre de la course (50 mètres dos, 200 mètres 4 nages,...), le **temps final** qu'il aura enregistré et le **temps officiel** trouvé pour son couloir (par comparaison des temps des trois chronométreurs du couloir). Il ne devra faire figurer **aucun temps intermédiaire**. Pour être valable, cette fiche devra comporter au moins 40 lignes correctement complétées.

Le nombre et l'importance des écarts par rapport au temps officiel détermineront la validation effective.

Renouvellement du titre de Chronométreur :

Un officiel titulaire du titre de Chronométreur aura son titre renouvelé chaque saison dès lors qu'il aura renouvelé sa licence.

Juge à l'arrivée

Après chaque épreuve, les juges à l'arrivée décident du classement des nageurs conformément aux consignes qui leur ont été données et le rapportent, généralement sur des cartes prévues à cet effet.

Validation pratique de la fonction de juge à l'arrivée :

Le candidat devra occuper le poste de juge à l'arrivée sur toute la durée d'une réunion. La validation sera sanctionnée par le juge-arbitre de la compétition.

Le bassin équipé pour une compétition

